



Septembre 2014

Inventaire Vergers 2013

De 2007 à 2013, l'arboriculture fruitière régionale perd 11 % de sa surface et 3 % de ses exploitations

La régression des surfaces arboricoles fruitières et du nombre d'exploitations productrices se poursuit, aussi bien à l'échelle régionale que nationale. Les principaux vergers rencontrés dans la région, à savoir ceux de pommes de table et de poires, suivent pleinement cette évolution. Seules les surfaces en prunes, en cerises et en noix, très limitées dans la région, affichent une dynamique différente avec des surfaces en progression. Toutes espèces confondues, les vergers régionaux occupent en 2013 près de 5 900 hectares dont 5 350 en pommes de table. Ces surfaces sont mises en valeur par 362 exploitations, majoritairement spécialisées, qui ont opté pour une forme juridique de type sociétaire pour la plupart d'entre elles. Depuis l'enquête précédente, la région confirme sa place à l'échelle nationale, notamment pour les surfaces en pommes de table et en poires. Des évolutions variétales se dessinent. Les organisations de producteurs sont fortement présentes dans la région lors de la commercialisation des pommes, des cerises et des prunes.

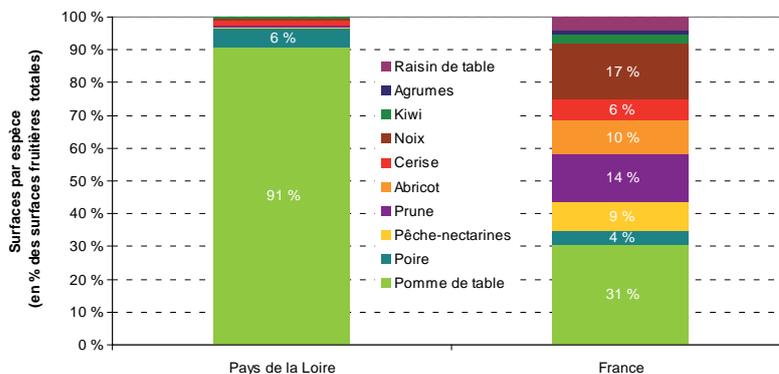
L'enquête inventaire vergers 2013 montre que 362 exploitations des Pays de la Loire entretiennent 5 900 ha de surfaces arboricoles fruitières (voir le champ de l'enquête *). Toutes espèces confondues, la région représente près de 5 % des surfaces nationales en vergers mais seulement 2,7 % des exploitations. Cette activité fruitière concerne environ 1 % des exploitations agricoles de la région. Avec plus de neuf hectares sur dix, la pomme de table reste la production phare de l'arboriculture ligérienne. Viennent ensuite, la poire et, de façon beaucoup plus marginale, la cerise, la noix, la prune, le kiwi, ... (voir tableau 1 et figure 1). En 2013, les Pays de la Loire représentent 14,5 % des surfaces françaises de pommes de table (8 % des exploitations) et 7 % des surfaces de poires (7 % des exploitations). La contribution de la région aux autres surfaces arboricoles fruitières est très limitée.

Tableau 1 - La restructuration du verger se poursuit

champ : 9 espèces fruitières non compris le raisin de table	Pays de la Loire		France		Evolution 2013/2007 en %	
	2007	2013	2007	2013	Pays de la Loire	France
Nombre d'exploitations arboricoles fruitières	374	362	14 872	13524	- 3,2 %	- 9,1 %
Superficie nette totale des vergers (ha)	6 595	5 886	123 034	117 140	- 10,8 %	- 4,8 %
dont surfaces en pommiers de table	5 979	5 351	39 647	37 296	- 10,5 %	- 5,9 %
dont surfaces en poiriers	452	343	6 641	5 053	- 24,1 %	- 23,9 %
dont surfaces en cerisiers	69	74	9 445	7 866	7,2 %	- 16,7 %
dont surfaces en noyers	32	52	17 289	20 676	62,5 %	19,6 %
dont surfaces en pruniers	21	26	17 175	17 336	23,8 %	0,9 %
dont surfaces en kiwi	22	22	3 791	3 500	0,0 %	- 7,7 %
Superficie moyenne nette des vergers (ha/exploitation)	17,6	16,3	8,3	8,7	- 7,4 %	4,8 %
Superficie agricole utilisée moyenne (ha/exploitation)	47,3	50,1	37,2	38,3	5,9 %	3,0 %

Source : Agreste - Enquête structure des vergers 2007 et inventaire des vergers 2013

Figure 1 - Avant tout des pommes de table dans la région



Source : Agreste - Inventaire des vergers 2013

La restructuration du verger se poursuit

De 2007 à 2013, le verger régional enregistre une réduction de près de 11 % des surfaces arboricoles (- 5 % à l'échelle nationale). Le nombre d'exploitations arboricoles diminue également mais dans une moindre proportion (- 3 % pour la région contre - 9 % à l'échelon national). A l'exception des producteurs de noix (dans la région), toutes les espèces arboricoles fruitières connaissent une diminution du nombre d'exploitations concernées. Par rapport à la période précédente (2002-2007), la diminution du nombre d'exploitations

(*) le champ de l'inventaire vergers 2013 concerne les 10 espèces suivantes : pomme de table, poire, pêche-nectarine, prune, abricot, cerise, noix, kiwi, agrumes et raisin de table. Cette dernière espèce n'avait pas été enquêtée en 2007. Les vergers enquêtés en 2013 sont d'au moins 1 ha par espèce et par exploitation à l'exception de la cerise, de la poire et du raisin de table pour lesquels le seuil est abaissé à 0,5 ha. Les surfaces annoncées sont exprimées en surfaces nettes (tournières, talus, accès... déduits).

(**) voir publication Agreste Pays de la Loire de février 2008 : <http://www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/Fruits>

tations arboricoles ralentit toutefois (**). Près de huit exploitations arboricoles sur dix sont spécialisées dans cette production (OTEX 3900). Les situations complémentaires relèvent d'exploitations de polyculture-polyélevage (dans 1 cas sur 10 environ) et plus rarement d'exploitations orientées vers d'autres productions végétales spécialisées. Près de 85 % des surfaces sont considérées comme étant en pleine capacité de production alors que 9 % ne sont pas encore productives. Les exploitations arboricoles régionales disposent désormais d'une SAU

moyenne de 50 ha par exploitation (+ 3 ha par rapport à la situation moyenne 2007).

Dans la région, les formes sociétaires dominent nettement au sein des exploitations fruitières

Les exploitations arboricoles fruitières régionales sont gérées sous forme sociétaire dans près de trois situations sur quatre (73 %). A elles seules, les exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL) représentent près de quatre exploitations sur dix alors que les SCEA, SA, SARL,

SAS, ... représentent un quart des effectifs (contre moins de 8 % au niveau national). Cette situation arboricole contraste avec l'ensemble des exploitations agricoles de la région dans la mesure où toutes exploitations et productions confondues, l'exploitation individuelle restait majoritaire lors du recensement agricole 2010 (55 %). L'importance des formes sociétaires est aussi une spécificité régionale puisqu'à l'échelon national, les structures individuelles représentent un peu plus de 60 % des exploitations arboricoles fruitières.

La pomme : la production phare de l'arboriculture fruitière régionale

L'arboriculture fruitière en Pays de la Loire se caractérise par une forte spécialisation dans la production de pommes de table. En effet, la superficie de la pommeraie régionale est évaluée en 2013 à 5 350 hectares (dont 4 900 en production), soit 14,3 % du verger national, ce qui place la région en troisième position pour cette production, derrière les régions PACA et Midi-Pyrénées, pour un volume annuel de production de l'ordre de 250 à 300 000 tonnes (sauf année particulière comme en 2012). Le Val de Loire (régions Centre, Pays de la Loire et départements des Deux-Sèvres et de la Vienne) confirme sa place de deuxième bassin producteur (près de 22 % des surfaces nationales) après celui de Provence-Alpes-Côte d'Azur (24 %). De 2007 à 2013, les superficies de pommiers de table chutent de 10,5 % à l'échelle des Pays de la Loire et de 6 % pour la France métropolitaine (tableau 2). Parallèlement, le nombre d'exploitations fruitières poursuit également sa chute, plus lourdement à l'échelle nationale (- 16,5 %) que régionale (-7 %). L'enquête Inventaire des vergers 2013 comptabilise en effet 321 exploitations disposant d'une pommeraie d'au moins 1 ha (345 en 2007). Dans la région, près de 30 % d'entre elles possèdent moins de 5 hectares de pommiers alors qu'elles sont plus de la moitié dans cette situation au niveau national. La pommeraie ligérienne se caractérise donc en moyenne par de plus grandes surfaces. Au sein des Pays de la Loire, le département du Maine-et-Loire représente à lui seul plus de la moitié des producteurs et des surfaces en pommiers (fig. 2). A l'échelle nationale, le département du Maine-et-Loire héberge le troisième verger de pommiers après les départements du Tarn et Garonne et du Vau-

Tableau 2 - Pommes de table : des surfaces par exploitation importantes dans la région

Producteurs de pommes de table	Pays de la Loire		France		Evolution 2013/2007 en %	
	2007	2013	2007	2013	Pays de la Loire	France
Nombre d'exploitations	345	321	4 723	3 942	- 7,0 %	- 16,5 %
Superficie nette en vergers de pommiers (ha)	5 979	5 351	39 647	37 296	- 10,5 %	- 5,9 %
Superficie moyenne en vergers de pommiers (ha/exploitation)	17,3	16,7	8,4	9,5	- 3,5 %	13,1 %

Source : Agreste - Enquête structure des vergers 2007 et inventaire des vergers 2013

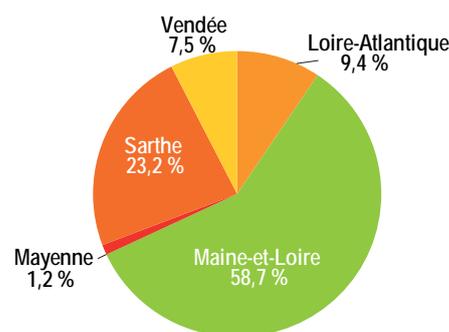
cluse. Le contexte technico-économique rencontré dans la région (organisations de producteurs, stations d'expérimentation, démarches Club (***) ...) a permis aux arboriculteurs d'adopter assez rapidement de nouvelles variétés et de se spécialiser, contrairement à d'autres régions productrices où l'arboriculture est souvent une activité secondaire ou complémentaire. Pour autant, la surface moyenne de pommiers par exploitation a un peu diminué de 2007 à 2013, passant de 17,3 à 16,6 ha par exploitation. Le poids des exploitations de 50 ha et plus a baissé. Deux tiers des surfaces ont des densités de plantation comprises entre 2 000 et 3 000 arbres par hectare (densité moyenne voisine de 2 350 arbres). Le verger régional moyen est dans sa 13^e année d'âge (15^e pour le verger national) avec une petite tendance au vieillissement. Près de 39 % des vergers régionaux ont moins de 10 ans (contre 34 % du verger national).

Des variétés ligériennes plutôt haut de gamme souvent intégrées dans des démarches « Club » (fig.3)

La pomme est le fruit le plus consommé en France (environ 18-19 kg de pommes/an/ménage). Le verger régional se dis-

Figure 2 - Un verger de pommiers de table situé avant tout dans le Maine-et-Loire et la Sarthe

Localisation des 5 351 ha de pommiers de table en 2013 dans les Pays de la Loire



Source : Agreste - Inventaire des vergers 2013

tingue de l'échelon national par nettement moins de Golden (moins de 19 % des surfaces en 2013 contre 30 % pour le verger national) mais une place plus importante des gammes Gala, Reinettes, Pink Lady, Braeburn, Tentation, variétés résistantes à la tavelure, ... Les tendances actuelles de production et de consommation favorisent le développement de variétés moins sensibles aux maladies, aux colorations plus attractives (bicolore, ...) et l'attrait du consommateur pour des

(***) **les démarches Club** : les variétés de pommes et de poires dites « Club » se sont multipliées depuis une dizaine d'années. Les « clubs » correspondent à des démarches d'organisation concertée entre les différents acteurs de la filière, de la production à la commercialisation, de l'obteneur au metteur en marché avec le respect d'un cahier des charges engageant tous les acteurs signataires. Au travers d'une volonté commune de travailler en partenariat à toutes les étapes de la filière, l'objectif essentiel est de permettre aux nouvelles variétés de se faire une place dans un marché déjà bien pourvu et de la conserver au-delà de la phase de lancement. Les variétés Pink Lady® (pomme) ou Angélys® (poire d'hiver) en sont la parfaite illustration.

Priorité aux poires d'automne dans la région

La structure du verger régional diffère sensiblement de celle du niveau national en accordant une place importante aux poires d'automne et une place plus réduite aux poires d'été. De 2007 à 2013, les surfaces en poires d'été (majoritairement implantées en Williams bon chrétien et Red Sensation en 2013) se sont toutefois maintenues en représentant désormais un peu plus de 20 % des surfaces totales du verger régional (environ 70 ha). Les poires d'automne,

bien que couvrant encore les deux tiers des surfaces régionales, ont régressé d'environ 80 ha depuis 2007 (avec une nette diminution de la Doyenné du comice). La Conférence demeure la principale variété d'automne avec environ 140 ha en 2013, loin devant la Doyenné du Comice et la Comice Bronzée. Malgré l'introduction de la variété Angélylys® au début des années 2000, les poires d'hiver connaissent également une baisse conséquente de leurs surfaces puisqu'on dénombre, dans les Pays de la Loire, une quarantaine d'hectares en

2013 contre près de 70 hectares en 2007.

Dans le cas de la poire, les OP sont également impliquées dans la commercialisation mais de façon moins marquée que pour la pomme. En effet, les quantités commercialisées par l'intermédiaire des OP représentent 32 % des volumes 2011 contre 38 % via les grossistes. Les deux autres formes principales de commercialisation (commissionnaires, vente directe) sont également plus représentées avec pour chacune environ 11 % des volumes.

Methodologie de l'enquête

Depuis 1969, une enquête sur la structure des vergers est organisée dans les Etats de l'Union européenne, tous les cinq ans environ, de façon à disposer d'informations statistiques à cette échelle et ceci pour un certain nombre d'espèces fruitières. Par ailleurs, à l'échelle nationale, en réponse à une demande des professionnels et des organismes techniques de l'arboriculture fruitière, le ministre de l'agriculture a chargé en 2011 le service de la statistique et de la prospective (SSP) de la mise en place d'un inventaire des vergers exploités à titre professionnel. Cet inventaire doit permettre de suivre l'évolution des superficies arboricoles, du potentiel de production, des volumes produits et des circuits de commercialisation dans l'objectif d'améliorer les outils de prévision de récolte et de gestion des flux des marchés. Les évolutions variétales au sein des espèces fruitières sont évidemment étudiées. Cet inventaire concerne désormais une dizaine d'espèces fruitières : pomme de table, poire, pêche-neктarine, abricot, noix, cerise, prune, raisin de table, kiwi et agrumes. En conséquence, l'enquête par sondage «Inventaire des vergers 2013» consiste en un recensement des lots pour les vergers atteignant ou dépassant 1 ha par espèce et par exploitation, à l'exception de la cerise, de la poire et du raisin de table pour lesquels un seuil plus faible de 0,5 ha est retenu. Pour rendre comparables les informations des enquêtes 2007 et 2013, un traitement spécifique des données a été nécessaire de façon à ajuster les seuils de surfaces et la liste des espèces fruitières retenues. En effet, le raisin de table ne faisait pas partie des espèces enquêtées en 2007 et les seuils retenus différaient. Par ailleurs, dans le cadre des enquêtes sur les pratiques culturales du SSP, l'arboriculture est concernée pour la première fois par une enquête portant sur les pratiques phytosanitaires (volet Phyto fruits). La réalisation d'une telle enquête est rendue nécessaire afin de répondre aux objectifs du plan d'action Ecophyto. Ces informations relatives aux pratiques culturales donneront lieu à une publication spécifique ultérieure lorsque les résultats seront mis à disposition.

Petit lexique

Dans le cadre de cette enquête, on appelle **verger** une plantation régulière et entretenue d'arbres fruitiers récoltés dont la production est commercialisée. Cette plantation comporte une densité d'au moins 100 arbres par hectare. Pour passer de la notion de **superficie nette** à la notion de superficie brute, il convient d'ajouter aux surfaces réellement plantées, les emprises liées aux accès et tournières (majoration généralement proche de 10 %). Un **lot** est une parcelle culturale, ou une fraction de celle-ci, homogène du point de vue de ses caractéristiques (variété, portegriffe, âge, densité, conduite culturale, ...).

Pour en savoir plus

- <http://agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/productions-vegetales-528/vergers-et-fruits/>
Plusieurs documents en pdf à télécharger présentant des résultats par région et pour la France métropolitaine
- <http://www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/Fruits>
sous-rubrique dédiée aux études relatives aux vergers et aux stocks pommes-poires
- <http://www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/Typologie-des-systemes-d,442>
typologie des exploitations fruitières
- http://www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Atlas_2012_11_Arboriculture_cle0673fb-1.pdf
fiche Atlas : l'arboriculture fruitière



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire
Service régional de l'information
statistique et économique
5 rue Françoise Giroud - CS 67516 - 44275 NANTES cedex 2
Tél. : 02 72 74 72 40 - Fax : 02 72 74 72 79
Mél : srise.draaf.pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr
Site internet : www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Vincent Favrichon
Directrice de la publication : Patricia Bossard
Rédacteur en chef : Jean-Pierre Coutard
Rédaction : Bernard Robert
Composition : Bénédicte Guy
Impression : SRISE à NANTES
Dépôt légal : à parution
ISSN : 1956 - 7499
Prix : 2,50 €